



**DECLARATION DE MADAGASCAR A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA TANZANIE
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU
(Lundi 09 mai 2016 de 09h00 à 12h30)**

Monsieur le Président,

Madagascar adresse la bienvenue à la Délégation de la Tanzanie et la félicite de la présentation de son second rapport au titre de l'Examen Périodique Universel.

Ma Délégation note avec satisfaction les efforts réalisés par la Tanzanie dans la promotion et la protection des droits de l'homme depuis son premier examen en 2011.

Nous nous réjouissons des efforts consentis par les Autorités tanzaniennes pour garantir la protection et l'exercice des droits de l'homme dans ce pays, notamment par l'adoption de divers lois et règlements relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que l'élaboration de politiques et la réalisation de divers programmes et projets.

Nous encourageons le Gouvernement tanzanien à poursuivre ses efforts afin d'assurer la pleine jouissance de tous les droits de l'homme dans le pays.

Madagascar souhaite formuler à la Tanzanie les recommandations suivantes :

- 1- Prendre les mesures nécessaires pour ratifier :
 - La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
 - La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- 2- Adresser une invitation permanente aux titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ;
- 3- Accélérer l'action menée pour modifier la législation de manière à promouvoir l'égalité entre les hommes, les femmes et les enfants en matière d'héritage et de succession.

Je vous remercie